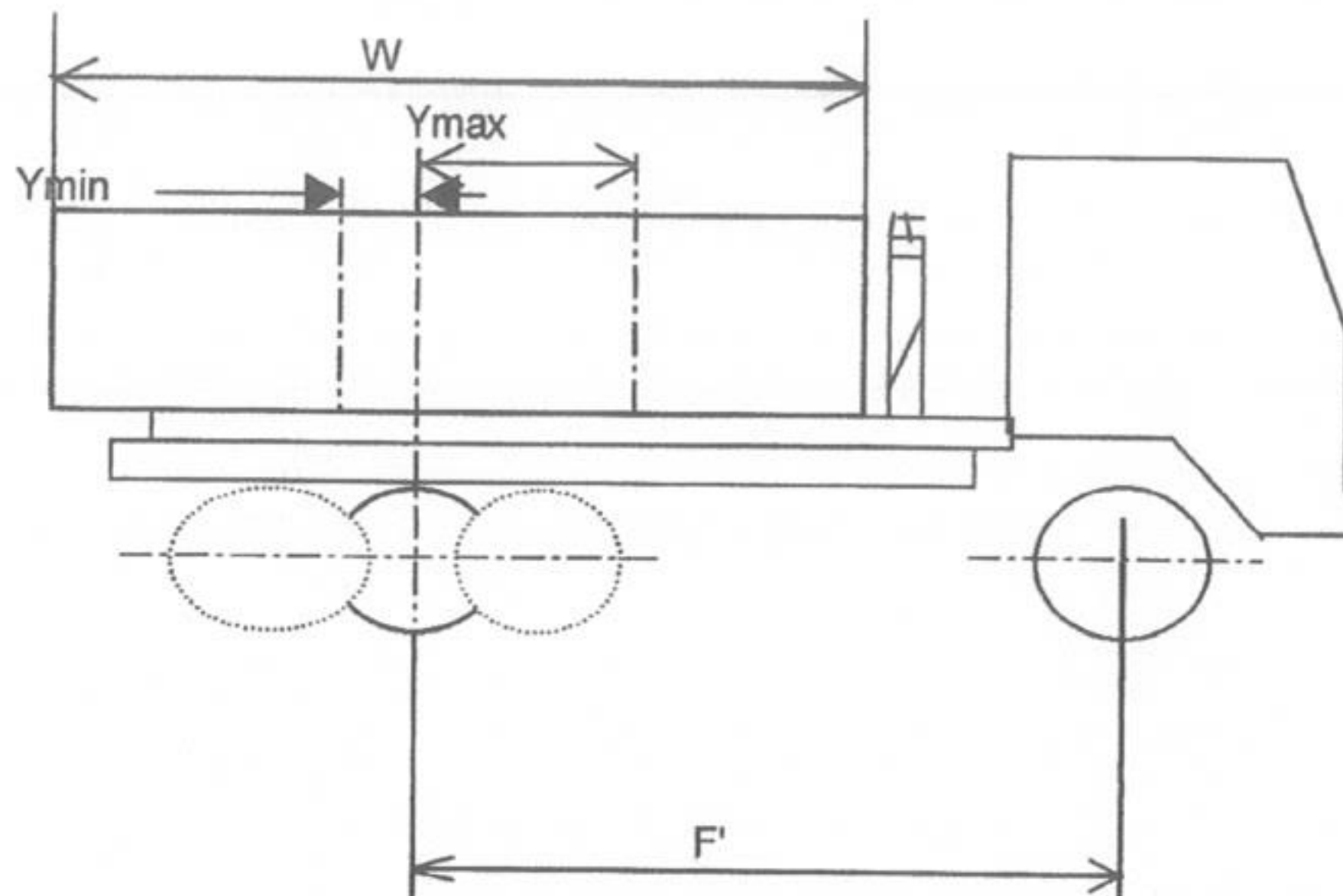


AU
CERTIFICAT DE CARROSSAGE
OU AU
CERTIFICAT DE MONTAGE DE CARROSSERIE



REPERES APPOSES
SUR LE VEHICULE
COTE DROIT

DANS LE CAS OU LE Y EST NEGATIF ON LE CALE A ZERO

LE PORTE A FAUX HORS TOUT DE LA BENNE PRESENTE SUR CE VEHICULE NE DOIT EN AUCUN CAS DEPASSER 0.400 M PAR RAPPORT A LA BARRE ANTI-ENCASTREMENT

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE

CAS GENERAL	
PT AV.max autorisé (kg) =	8000
PV AV (kg) =	5600
pV AV (kg) =	150
Ch AV.max (Kg) =	2250

PT AR.max autorisé (kg) =	21000
PV AR (kg) =	5600
p' AR (kg) =	0
Ch AR.max (Kg) =	15400

Ch = PTAC-PV-p =	14650
(PV = poids à vide du véhicule carrossé sans caisse)	

(p = poids conducteur + passagers)

F' =	4585
------	------

$Y_{max} = F' \times Ch_{AV} \cdot max / Ch =$	704
$Y_{mini} = F' \times (Ch - Ch_{AR} \cdot ma) / Ch =$	-235

Dans le cas où Ymini est négatif compléter le tableau de droite

CAS D'UN CENTRE DE GRAVITE NEGATIF LIMITATION DE Ymin	
PT AV.min (chass.cab.) (kg) =	3540
PV AV (kg) =	5600
p'V AV (kg) =	75
CH AV.min (kg) =	-2135
$Y_{min} = F' \times Ch_{AV} \cdot mini / Ch =$	-668

On retiendra Ymin tel que la valeur (Ymax-Ymin) soit la plus faible

CAS D'UN VEHICULE A PLUS D'UNE RANGEES DE SIEGES	
Calculer ci dessous les limites Ch1 et Ch2 de la charge utile et retenir la valeur la plus faible = Ch'	
$Ch1 = F' \times (PT \ AR \cdot max - PV \ AR - p'AR) / (F' - Y_{min})$ (1)=	
$Ch2 = PTAC - PV - p' =$	
Dans ce cas une plaque dans la cabine indiquera :	
*la C.U. max autorisée avec passagers = Ch	
*la C.U. max autorisée sans passagers = Ch	

(p' = poids conducteur seul = 75kg)

Porte à faux du véhicule carrossé sans benne amovible =	1720
Porte à faux maxi du véhicule carrossé avec benne amovible, Xmax =	2885

Une plaque placée à coté des repères ou du repère s'ils sont confondus
portera selon le cas :

*Le centre de gravité de la benne amovible installée sur ce véhicule doit se situer entre les deux flèches ci-contre "

*Le centre de gravité de la benne amovible installée sur ce véhicule doit se situer à l'aplomb de la flèches ci-contre "

(1) Dans le cas de bennes à butées fixes, on utilisera Yréel pour ce calcul.

NOTA - Les cotes T, X, Xu, Y de l'annexe VII (ou VIII) et le verso de celle-ci pourront ne pas être renseignés.